

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 24 février 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Sainte Sabine s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr FAUGERE Claude se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr PIMOUGUET Thierry, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr FAUGERE Claude



Le Président,
Mr PIMOUGUET Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 24 février 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Sainte Sabine s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	19 769,14 €
* résultat antérieur :	83 979,84 €
* TOTAL A AFFECTER :	103 748,98 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	- 8 758,65 €
* solde des restes à réaliser	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	8 758,65 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

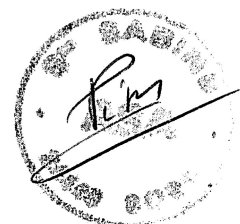
- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 8 758,65 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 94 990,33 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr FAUGERE Claude



Le Président,
Mr PIMOUGUET Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Sainte Sabine s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

- Total de Fonctionnement Dépenses = 161 831,28 €
- Total de Fonctionnement Recettes = 161 831,28 €
- Total d'Investissement Dépenses = 36 954,06 €
- Total d'Investissement Recettes = 36 954,06 €


Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr FAUGERE Claude



Le Président,
Mr PIMOUGUET Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Sainte Sabine s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr FAUGERE Claude



Le Président,
Mr PIMOUGUET Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 24 février 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Sainte Sabine s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Cotisations annuelle ASL

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry, Président, analyse la mise à disposition de la réserve d'eau par l'ASL de Labatut au profit de l'ASA.

Compte tenu de l'imbrication des périmètres syndicaux des deux structures et de la possibilité de mutualiser les volumes d'eau disponibles, il a été acté que l'ASA assure la gestion commune des installations.

Le Président propose que dans le cadre de cette mise à disposition, l'ASA de Sainte Sabine règle une cotisation à l'ASL afin de compenser leurs frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement intransférables de ASL (frais administratifs et comptable, assurance responsabilité civile, Impôts fonciers ...) sont évalués pour l'année 2026 à :
ASL de Labatut : 2 700,00 € HT

Il est donc proposé de verser ces montants de cotisation pour 2026 à l'ASL.

Le Syndicat, après analyse de cette proposition et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le règlement de ces cotisations

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr FAUGERE Claude



Le Président,
Mr PIMOUGUET Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 24 février 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'ASA de Sainte Sabine s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry

Mr FAUGERE Claude est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PIMOUGUET Thierry, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses, la liste des souscriptions de chaque membre ainsi que les demandes de modifications reçues.

La SCI TERRES DE CLOTTES précise avoir loué ses parcelles à la SCEA La MOUTOLE – Clottes sud – 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD, numéro Siret 911 689 552 00014 et demande la délégation de paiement pour 10 modules qui étaient auparavant facturés à la SCEA GUERIN.

Il est précisé que Mr Howard GILLIAN MARY a vendu sa propriété et que le nouveau propriétaire est Mr VAN DER PALEN Robert.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'approuver ces modifications et valide la base de répartition suivante :

AR Prefecture

024-292400454-20260224-2026_S_7-DE
Reçu le 12/03/2026

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		HA
GAEC	LES GENEVRIERS	SCI	DES GENEVRIERS	4
BESSE	DOMINIQUE	BESSE	DOMINIQUE	0,34
CAMINADE	CLAUDETTE	CAMINADE	CLAUDETTE	2,6
GAEC	FERME de LESPINASSE	DECHARD	JACQUES	34
EARL	NICOPAUL	GFA	LE JOURGET	7,5
EARL	LEROUX	LEROUX	JEAN-YVES	35,4
EARL	BORN DES CHAMPS EST	FRERET	JOEL	5,8
EARL	PIMOUGUET	PIMOUGUET	THIERRY	13
EARL	PIMOUGUET	PIMOUGUET	ELODIE	5,8
EARL	LE BOIS DE LA CERVE	LAPARRE	JEAN PHILIPPE	13
EARL	NICOPAUL	MERCIER	NICOLAS	30
DUMAS	MARIE CLAUDE	FAUGERE	CLAUDE	16
FERRARI	ALEXANDRE	FERRARI	ALEXANDRE	0,9
FRERET	PHILIPPE	NEAU	PASCAL	3,33
EARL	DE LA FONTAINE BLANCHE	BECHEREL	Rémi et Théo	28,7
GAEC	CAILLAUDS	COLLIANDRE	LOIC ET JOCELYNE	8,34
GARNUNG	Yoann	GARNUNG	Yoann	2,2
GARNUNG	Joris	GARNUNG	Joris	2
GARNUNG	Gaëtan	GARNUNG	Gaëtan	2
GRASASA	SAS	GRASASA	SAS	1
GUY	JEAN CLAUDE	GUY	JEAN CLAUDE	0,33
VAN DER PALEN	ROBERT	VAN DER PALEN	ROBERT	0,5
INTERCUMA	LESPINASSE	INTERCUMA	LESPINASSE	1
LIGNAC	MICHEL	LIGNAC	MICHEL	12,5
QUEMERE	DIDIER	QUEMERE	DIDIER	15,2
SARL	Cabane Dordogne	BECHEREL	REMI	5
SCEA	DES CYGNES	FLAYAC	BERNARD	41,5
SCEA	GUERIN	GUERIN	BERTRAND	39,9
SCEA	LA MOUTOLE	SCI	TERRES DE CLOTTES	10
FLAYAC	Bertrand	FLAYAC	Bertrand	15

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr FAUGERE Claude

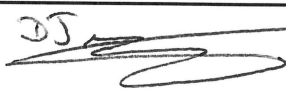
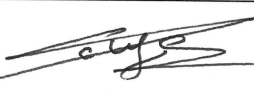
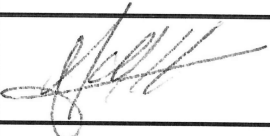

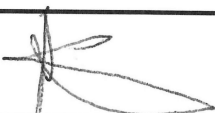


Le Président,
Mr PIMOUGUET Thierry



Liste d'émargement du syndicat

Date : 24 FEVRIER 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR DECHARD JACQUES 1323 ROUTE DE BORN DES CHAMPS - ST GERMAIN STE SAB 24440 BEAUMONTOIS	Membre		
MR FAUGERE CLAUDE 267 IMPASSE LES CAREYRETTES 24440 SAINTE SABINE	Vice Président		
MR FLAYAC BERNARD ROUTE DES BORN 24440 STE-SABINE	Membre		
MR FRERET JOEL BORN DES CHAMPS 24440 STE-SABINE	Membre		
MR GUERIN CLEMENT 1376 ROUTE DE CLOTTES 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Membre		
MR LAPARRE JEAN PHILIPPE LE BOIS DE CERVE 24440 STE-SABINE	Membre		
MR LIGNAC MICHEL BORN DES CHAMPS 24440 STE-SABINE	Membre		
MR MERCIER NICOLAS AU BOS 24440 SAINTE SABINE	Membre		
MR PIMOUGUET THIERRY 1495 ROUTE DU LAC - SAINTE SABINE BORN 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Président		